



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL

DES

ACTIVITÉS VÉLO

RÈGLEMENT DU CRITERIUM NATIONAL
FSGT DE CYCLO-CROSS 2026
DES ECOLES DE VELO ET DES DRAISIENNES

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTofficial

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRETARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woifflard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

RÈGLEMENT DU CRITERIUM NATIONAL FSGT DE CYCLO-CROSS DES ECOLES DE VELO ET DU CRITERIUM DES DRAISIENNES

Préambule :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur parcours et horaires, ne peut se faire qu'avec la validité de la responsable et des co-représentants fédéraux.

Qualification :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérent.e.s F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 10 janvier 2026, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

Moustique G/F né(e) en 2020 et 2021

Poussin(e) né(e) en 2018 et 2019

Pupille G/F né(e) en 2016 et 2017

Benjamin(e) né(e) en 2014 et 2015

Ce rassemblement se dispute en INDIVIDUEL par catégorie, moustique garçon, moustique fille, poussin garçon, poussin fille, pupille garçon, pupille fille, benjamin et benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité. Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS EN LIGNE À PARTIR DU 4 DÉCEMBRE 2025 ET AVEC POUR CLÔTURES LE 22 DÉCEMBRE 2025. APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES SOIT POUR UN OUBLI, SOIT POUR L'ORDRE DES INSCRIPTIONS

Tarif d'engagement 3€

Engagements :

Dans ce critérium tous les participant.e.s doivent être considérés au même niveau, le CNAV a donc décidé de ne pas attribuer de titre.

S'il y a des titres de champion.ne départemental.e, régional.e ou même fédéral, ils ne sont valables que dans vos comités et ne **sont pas pris en compte pour les critères nationaux.**

En ce qui concerne les engagements des comités, le CNAV ne prend pas en compte les titres de champion.ne départemental.e, ou régional.e qui auraient été décernés dans les comités pour attribuer une place en première ligne dans la grille de départ.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureur.euse.s dans l'ordre préférentiel.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.euse.

Pas d'engagements de club ou individuellement.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année en cours.
La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Matériel :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent.e devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur.euse (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participant.e.s, interdiction de toute caméra sur le vélo, casque ou sur le/la concurrent.e.

Le changement de roues est autorisé uniquement dans les zones prévues à cet effet.

Les cale-pieds avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires.

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

VTT autorisé.

Récompense :

1 maillot **vainqueur Critérium National** pour chaque catégorie garçon et fille, 1 médaille or, argent et bronze pour chaque podium et une médaille pour tous les autres participants.

Le maillot qui est remis à l'issue de ces épreuves n'est pas un maillot de champion National.
(Article 11 du règlement National)

Le samedi après-midi il sera servi un goûter.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral de Cyclo-cross.

L'ordre d'appel des coureur.euse.s se fait comme suit et cela dans chaque catégorie :

- le/la premier.e coureur.euse du comité organisateur de la liste des engagements.
- puis le/la premier.e coureur.euse de chaque comité au classement du challenge des comités du Critérium National de l'année passée.
- puis les comités qui n'étaient pas au classement, c'est l'ordre de validation des inscriptions en ligne qui sera pris en compte.

Temps des parcours :

Moustiques 4'

Poussins 6'

Pupilles 8'

Benjamins 10'

Les catégories enfants de moustiques à benjamins garçons et filles doivent avoir leurs courses spécifiques à chaque catégorie. Les départs devront être différés.

Critérium des draisiennes

Qualification :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérent.e.s F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 10 janvier 2025, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Pucerons G / F né(e) s en 2022 - Pucerons G / F né(e) s en 2023

Ce Critérium n'est pas limité. **Il sera possible de s'engager sur place.**

Tarif d'engagement : Gratuit

Matériel :

Tout type de draisiennne.

Le port du casque est obligatoire sur la draisiennne même en dehors des épreuves.

Les gants sont obligatoires.

Chaussures couvertes obligatoires.

Pour la sécurité des participant.e.s, interdiction à toute caméra sur la draisienne, casque ou sur le/la concurrent.e

Déroulement de l'épreuve :

En groupe sur parcours adapter.

Récompense :

Une médaille à tous les participants et friandises.

Le samedi après-midi il sera servi un goûter.

Discipline :

Tout.e participant.e engagé.e sera soumis.e au respect du règlement du Critérium.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participant.e.s entraînera la mise hors course du coureur.euse.

Les comités sont responsables de leurs coureur.euse.s, dirigeant.e.s et supporters pendant la durée des épreuves et les réceptions. Tout comportement inadmissible fera que le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs critères de draisienne et/ou aux critères des écoles de vélo.

Seul le/la responsable du/de la coureur.euse sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation

Respect de l'environnement :

[Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureur.euse.s ou tous accompagnateur.trice.s](#)
[\(Attention avertissement et jusqu'à exclusion\).](#)

Réclamations :

Toute réclamation après une épreuve lors du critérium national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentant.e.s fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

Collectif Nationale des Activités Vélo de la F.S.G.T.

14-16 rue SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

— 1934 - 2024 —